

DECISION
de versement d'une aide aux projets d'investissement
immobilier des activités commerciales
CREABROD

LE PRESIDENT DE LIMOGES METROPOLE

VU le règlement n°2023/2831 de la commission du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux **aides de minimis**,
VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L1511-3 et les articles R1511-4 et suivants,
VU le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation adopté en séance plénière du 20 juin 2022,
VU la délibération du conseil communautaire de Limoges Métropole, du 18 décembre 2024 relative à l'évolution du règlement d'intervention des aides aux projets d'investissement immobilier des activités commerciales,
VU la demande d'aide aux projets d'investissement immobilier des activités commerciales déposé par la société **CREABROD** le 04 juin 2025,
VU l'avis favorable de la commission d'accompagnement des entreprises en date du 08 septembre 2025,

CONSIDERANT que la société, justifie à travers ce projet d'aide à l'investissement immobilier des activités commerciales, le souhait d'effectuer la réfection complète du local afin d'y installer son activité et d'y accueillir sa clientèle,

CONSIDERANT que l'aide financière, est calculée à hauteur de 20% des dépenses HT éligibles réalisées, cette assiette ne pouvant pas être supérieure à 100 000 € HT,

CONSIDERANT que le montant total de l'assiette de dépenses éligibles HT est de 16 770,79 € HT ; en application du règlement, les modalités de calcul sont les suivantes : $16\,770,79 \times 20\% = 3\,354,16$ €.

DECIDE

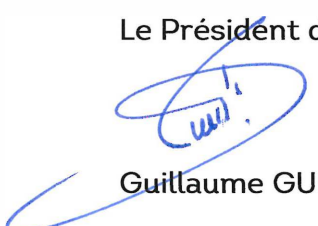
D'attribuer à la société **CREABROD**, dont le siège est situé au Place du 8 mai 1945 - 87270 Couzeix, une aide financière d'un montant maximal de 3 354,16 €.

De signer la convention de financement précisant les modalités de versement, à intervenir avec la société **CREABROD** ainsi que tout document devant intervenir dans le cadre.

D'imputer les dépenses sur les lignes prévues au budget principal de Limoges Métropole.

Fait à Limoges, le **14 OCT. 2025**

Le Président de Limoges Métropole,



Guillaume GUERIN